

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 05 - 2024

**Séance du 15 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Ouï l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**- DÉSIGNE**, secrétaire de séance, Madame Huguette PASCAL.

Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE



La Secrétaire de Séance,

Huguette PASCAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Huguette Pascal', is written below the name.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 06-2024

**Séance du 15 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents :** Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2024**

*Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE*

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que le procès-verbal des délibérations de la séance du 21 mars 2024 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration lors de l'invitation à la séance ordinaire du 15 avril 2024.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

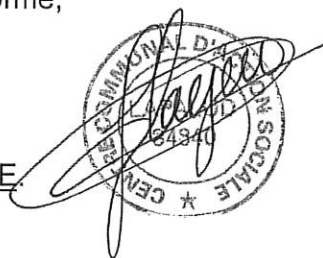
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE



La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Hugnette PASCAL".

Hugnette PASCAL.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 07-2024

Séance du 15 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

**Rapporteur** : Madame Sylvie BONIFACY

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 15 936,31 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être assuré que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**  
**Oùï l'exposé,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.


Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

  
Huguette PASCAL.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 08-2024

**Séance du 15 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents :** Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE AVANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

*Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE*

Le rapporteur indique qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil d'Administration doit élire un Président de séance pour la question 5. Le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'élire un Président pour la question 5 de la présente séance.

Ce vote pour l'élection du Président peut s'opérer à main levée si cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **PROCÈDE** à l'élection à main levée de son Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud,
- **ÉLIT** comme Présidente de séance, Madame Sylvie BONIFACY, pour l'adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.


Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

  
Huguette PASCAL.



Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 09-2024

**Séance du 15 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Madame Sylvie BONIFACY, Vice-présidente.*

**Étaient présents :** Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

*Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY*

Les résultats du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président, en conformité avec le Compte de Gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 12 832,90 euros et un excédent d'investissement de 3 103,41 euros, soit un excédent global de clôture de 15 936,31 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

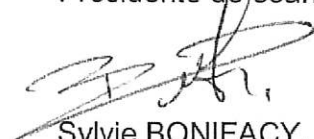
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

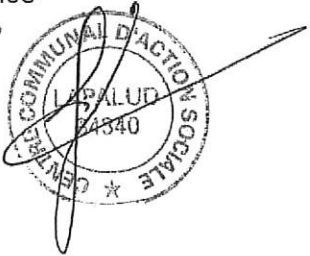
- Hors la présence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente,  
Présidente de séance

  
Sylvie BONIFACY.



La Secrétaire de Séance,

  
Huguette PASCAL.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 10-2024

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

*Rapporteur* : Madame Sylvie BONIFACY

Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Considérant que la gestion apparaît régulière,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
un excédent de fonctionnement de 12 832,90 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Ouï l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté : 12 832,90 €.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Huguette PASCAL', is written over the text 'La Secrétaire de Séance,'.

Huguette PASCAL.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 11-2024

**Séance du 15 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents :** Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

#### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD – ANNÉE 2024**

**Rapporteur :** Madame Sylvie BONIFACY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par délibération n°15 du 06 décembre 2023,

Considérant que la Commune de Lapalud se situe dans la tranche des Communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est voté par nature

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

Vu la délibération n°03 du 21 mars 2024 relative au débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 du CCAS,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 62 250,00 €
- Section d'Investissement : 3 403,41 €

et d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**  
**Où l'exposé,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

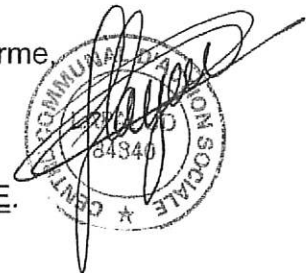
- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

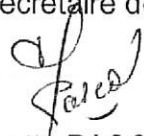
Date de convocation :	02/04/2024
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

  
Huguette PASCAL.

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 12 - 2024

Séance du 15 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 18 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents :** Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absent excusé :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**OBJET : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT –  
COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE  
DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 1<sup>er</sup> MARS 2024 AU  
28 MARS 2024**

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°08 du 31 juillet 2020 relative aux délégations consenties à Monsieur le Président,

Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 mars 2024 :

Mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 19 avril 2024

#### ATTRIBUTION(S) DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
12/03/2024	29,40	Attribution d'un bon d'achat de tickets de bus pour permettre d'effectuer des démarches et des formalités administratives
21/03/2024	50,00	Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour des achats de 1ères nécessités
25/03/2024	50,00	Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour des achats de 1ères nécessités

#### ÉLECTION(S) DE DOMICILE - article L.264-2 CASF

Début	Fin	Observations
25/03/2024	24/03/2025	Demande de domiciliation - N°11 du registre

#### DÉCISION(S) DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
		Néant

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, Où l'exposé de Monsieur le Président,

- **PREND ACTE** des prestations attribuées et de l'élection de domicile délivrée sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 mars 2024 par le Président.

Date de convocation : 02/04/2024  
 Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Nombre de votants : 11  
 Voix pour : 11  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

Huquette PASCAL.